

Faculté de **droit et science politique**
Conseil de la Faculté de Droit
et Science politique – Conseil plénier

Date : Lundi 03 juillet 2023 «Conseil hybride»

Rédactrice : Luz Stella Gonzalez

40 membres en exercice : 20 présents, 14 représentés

20 membres de droit et invités : 6 présents

Présents : Mme Sara Aouiss, Mme Elisa Baron, M. Louis Beury, Mme Mathilde Briard, Mme Carolina Cerda-Guzman, M. Pascal Combeau, M. Tybalt Dossin, Mme Barbara Freleteau, M. Régis Frenzel, Mme Laetitia Guerlain, Mme Elodie Langlois, M. Hugo Lopes, M. Jérôme Porta, Mme Kinsy Rapinier, M. Romain Roussel, M Charles Edouard Senac, M. Sébastien Tournaux, M. Julien Valiergue, Mme Fathia Zeghoudi.

Etaient représentés : Mme Roumaïssa Bia, Mme Charlotte Claverie-Rousset, M Luc Derepas, Mme Delphine Destrieux, Mme Isabelle Gorce, Mme Adeline Gouttenoire, M. Kévin Laurent, Mme Souad Loulidi, Mme Nathalie Roret, Mme Anaïs Rouan, Mme Stéphanie Roussel, M. Adrien Shu, M. Patrick Seguin, Mme Anne-Marie Tournepiche.

Membres de droit et invités présents : Mme Priscilla Arquey, Mme Aurélie Bergeaud-Wetterwald, Mme Marie-Christine Guillemet, M. François Petit, Mme Béatrice Polder, M. Xavier Prévost.

Etaient excusés : M. Jean-Christophe Saint-Pau, M. Baptiste tranchant.

L'ordre du jour :

Monsieur le Doyen ouvre la séance à 14h03.

1. Approbation du procès-verbal

Monsieur le Doyen soumet à validation des membres du conseil le procès-verbal de la séance plénière du conseil de la faculté du 03 juillet 2023.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Conventions

a) Convention de collaboration Master MARL

Madame Bergeaud souligne la particularité du master 2 MARL qui accueille chaque année une dizaine de professionnels en formation continue. La formation couvre l'ensemble des modes alternatifs de règlement de litiges dont la médiation. La formation axée sur le contentieux privé et la médiation a été développée avec les instances judiciaires. Les juridictions administratives se mobilisent aussi sur le développement de la médiation. Le tribunal administratif de Bordeaux est intéressé par le master et par les personnes issues du master afin de constituer un vivier de médiateurs. Le TA propose d'accueillir des stagiaires dans le cadre d'une convention qui cible la médiation administrative afin de valoriser la politique de promotion mise en œuvre. Cette convention permet de pérenniser et de rendre fluides les relations entre le diplôme et le TA. La convention couvre trois aspects : l'accueil des stagiaires à la discrétion du TA, la possibilité de faire des actions communes en matière de formation, colloques, études de recherches.

Monsieur le Doyen insiste sur l'importance du partenariat avec le TA de Bordeaux.

Madame Bergeaud ajoute que la présidente du TA souhaite l'affichage d'une convention avec l'université, portant spécifiquement sur la médiation.

La convention reçoit un avis favorable à l'unanimité.

b) Convention avec l'Université de Cincinnati pour l'obtention d'un LLM

Madame Cerda-Guzman, chargée de mission à l'international, explique que l'objet de la convention présentée est d'instaurer un double diplôme avec l'Université publique de Cincinnati qui compte 48 000 étudiants dont 4 300 étudiants internationaux.

L'université de Bordeaux et de Cincinnati ont travaillé à l'élaboration d'un contrat pédagogique adapté aux masters qui seront ouverts au double diplôme Cincinnati- Bordeaux : LLM en droit américain et un master en droit international ou un master de droit pénal et sciences criminelles.

La première année de master sera réalisée à Bordeaux dans le cadre des parcours droit international ou du parcours de droit pénal approfondi et la deuxième année à Cincinnati pour l'obtention du LLM (une année de master de spécialisation en droit américain) et un retour à Bordeaux pour soutenir un mémoire ou un rapport de stage. Soulignant le bon suivi des étudiants à Cincinnati, elle ajoute que dans le cadre du LLM les étudiants feront partie du « Ohio Innocence Projet ». Il s'agit d'une clinique du droit animée par des avocats et des jeunes chercheurs qui vise à innocenter des personnes qui ont été accusées à tort dans le système judiciaire américain. Aussi, sans être inscrits en LLM à Cincinnati, tout étudiant peut candidater pour un stage de fin mai à fin août.

Les frais d'inscription au LLM sont élevés y compris ceux proposés par les universités publiques (29.010 \$ à l'université Cincinnati et jusqu'à 73.600 \$ à l'université de Harvard). La convention prévoit l'attribution de deux bourses par an d'un montant équivalent à 50% des frais d'inscription (tuition fees) soit environ 13 000 € restant à la charge des étudiants. De plus, il existe la possibilité de solliciter d'autres bourses ou aides financières. Aussi, la direction des relations internationales (DRI) a lancé une prime de 1 000 € pour les étudiants boursiers du CROUS qui souhaitent faire une mobilité à l'international. Elle informe que tous les ans au moins 20 étudiants de la faculté candidatent à des LLM aux Etats-Unis et sont obligés, en l'absence d'aide financière, de faire une année de césure entre les deux années de master ou d'attendre l'obtention du diplôme de master. En effet, ceux qui veulent faire du droit américain sont obligés de valider un LLM car certains barreaux et entreprises l'exigent.

La convention permet de fixer le montant de la bourse afin de maîtriser le coût du LLM et d'en assurer sa pérennité.

La convention reçoit un avis favorable à l'unanimité.

c) Avenant à la convention de double diplôme

Madame Cerda-Guzman soumet à validation un avenant à la convention de partenariat entre l'université de Laval et l'université de Bordeaux traitant spécifiquement d'un double diplôme en master de droit international de l'université de Laval et en master spécialisé en droit des relations transatlantique à Bordeaux. Les étudiants se déplacent à l'université de Laval au premier semestre de M2 et retournent à Bordeaux au deuxième semestre. La convention signée en 2016 prenait fin en 2022 ; la convention fut renouvelée par avenant pour l'année universitaire 22-23. Cet avenant 23-24 comporte 3 changements :

- Le premier concerne la suppression du cours de méthodologie de l'essai avec deux crédits relevant du cursus de l'université de Laval,
- Le deuxième est la création de deux cours : Construire et réaliser un essai terminal (un crédit) et sources documentaires (un crédit).
- La troisième modification est le changement de l'intitulé du diplôme de Laval : Maîtrise en droit.

L'avenant à la convention du double diplôme avec l'université de Laval reçoit un avis favorable à l'unanimité.

3. Maquettes

a) LEXFI M1-M2 Maquette graduate school

Monsieur Prévost décrit ce projet d'établissement répondant à un appel de l'ANR sur la structuration de la formation par la recherche des établissements disposant d'un IdEx pour les écoles universitaires de recherche. L'UB a concentré les divers projets portés dans l'établissement et a fait une réponse globale sous l'intitulé UBGRS. Le projet de l'UB a obtenu 18 millions d'euros sur 10 ans permettant de financer de 12 à 15 graduate programs. Il s'agit des parcours de master ou doctorat appuyés très fortement sur la recherche. L'établissement a déjà lancé 10 graduate programs, deux seront lancés à la rentrée 2023 et 2024. L'ensemble des laboratoires de recherche ont participé à l'écriture du projet ainsi que le collège, la faculté et l'école doctorale. La faculté dans cette démarche sera représentée dans des projets structurants pouvant obtenir des crédits et de la visibilité.

Madame Ponthoreau-Landi insiste sur le développement de l'internationalisation des formations en langue anglaise. Dans ce domaine, elle constate un certain retard de la faculté qui doit s'impliquer dans ce projet porté par l'UB et déjà mis en œuvre dans d'autres composantes.

Madame Freleteau présente les maquettes de M1 et M2. Pour ce qui concerne le M1, il s'agit d'ouvrir un parcours dans une nouvelle mention de droit. La formation est une ouverture à la recherche, destinée à un public d'étudiants étrangers en anglais (non francophones). Cette formation exclusivement en anglais dans laquelle il y aura quelques cours de français juridique comporte trois blocs de cours de droit à destination des étudiants internationaux : un cours de méthodologie, des séminaires dispensés en binôme juristes et spécialistes en sciences et techniques ; des cours sont mutualisés dans des M1 existants, avec éventuellement la participation à la clinique du droit sur les deux semestres. Les deux grands axes du graduate programs sont l'internationalisation et l'innovation. L'enseignement juridique devra être axé sur l'innovation.

Monsieur Prévost souligne l'intérêt pour les enseignants, puisque celles et ceux qui le souhaitent pourront se former, transformer leur pratique pédagogique et enrichir leurs cours à la fois en langue anglaise avec des supports en langue française afin de former un public international. Le projet est d'accueillir à l'ouverture un effectif de 10 étudiants et ensuite atteindre un groupe de 30 étudiants maximum.

Madame Freleteau explique que la formation M2 est sensiblement la même que celle de M1 avec des volumes horaires un peu réduits (cours de méthode, séminaires, cours mutualisés, anglais, tutorat). La dimension recherche reste importante dans ce programme ; il y a un pont entre le master et le doctorat afin de permettre aux étudiants étrangers de poursuivre leurs études dans le cadre du doctorat et de pouvoir être financés. En effet, l'UB financera un contrat doctoral sur trois ans spécialement par graduate programme.

Monsieur le Doyen souligne l'importance du programme dont l'ouverture est prévue en 2024. Le nombre d'heures de cours qui y seront assurés s'additionneront aux heures complémentaires déjà effectuées par le corps enseignant.

Madame Cerda-Guzman ajoute qu'il est important de pouvoir offrir des cours en anglais afin de pouvoir intéresser les candidats internationaux et d'offrir des opportunités aux étudiants de la Faculté.

Monsieur Valiergue demande à connaître le moyen de sélection des étudiants dans le cadre du programme.

Monsieur Prévost précise que les candidats déposent leur dossier sur une plateforme; actuellement les candidats internationaux de tous les graduates programs rencontrent des difficultés face aux plateformes de l'UB.

Le projet de la maquette LEXFI M1-M2 reçoit un avis favorable à l'unanimité.

b) Master 2 santé

Madame Castaing co-directrice de la mention et parcours « Droit de la santé » souligne que l'objectif des changements apportés à la maquette est de la rendre plus lisible (pour les candidats et pour l'organisation des emplois du temps). Au premier semestre l'UE enseignement pratique du droit de la santé comporte deux options :

- 1- Recherche action
- 2- Information juridique plus lisible pour les étudiants et s'agissant des emplois du temps.

Au deuxième semestre l'UE 2.4 : le stage facultatif n'existe plus. Il est remplacé par un mémoire pour celles et ceux qui souhaitent par la suite faire un doctorat ou un stage pour les autres.

Les modifications de la maquette du master 2 reçoivent un avis favorable à l'unanimité.

c) Fusion des masters de droit social

Monsieur Tournaux souligne l'importance de la fusion de deux des quatre parcours de la mention de droit social. Il rappelle que les deux premiers parcours ciblèrent l'un de recherche (DEA) et un autre plus pratique (DESS). Deux autres parcours ont enrichi la mention : le Droit de l'emploi et des relations sociales pour des étudiants qui ont un contrat de professionnalisation et le parcours de droit social comparé. Il a constaté des difficultés de recrutement dans les parcours de Droit des relations de travail dans l'entreprise et le Droit du travail et de la protection sociale. Les responsables de parcours proposent ainsi :

- D'abord de fermer les parcours M1 et M2 droit des relations de travail dans l'entreprise et droit du travail et de la protection sociale ;
- Ensuite de créer un parcours qui les remplace, avec comme intitulé « Enjeux des techniques du droit social ».
- Enfin, de procéder à l'harmonisation des maquettes de M1 des deux autres parcours : Droit de l'emploi et des relations sociales ainsi que droit social comparé.
- Le nouveau parcours Enjeux des techniques du droit social :

MASTER 1 Le changement inscrit dans la maquette de M1 est le mémoire.

- D'abord, la préparation du mémoire passe à deux ans, l'introduction du mémoire est prévue dès la première année de master.
- Ensuite, l'introduction des ateliers d'écriture et des options adaptées aux parcours : une obligatoire et une facultative.
- Enfin, le renforcement de la place de la clinique du droit, dès le M1 et le déplacement du cours de droit social international du deuxième au premier semestre.

MASTER 2 Les deux anciennes maquettes sont fusionnées avec des éléments caractérisant le parcours de recherche et la professionnalisation notamment le droit du travail approfondi, des séminaires dispensés majoritairement par des professionnels et à l'appui le mémoire ou le stage obligatoire qui passera de 3 mois à 5 mois.

- Le M2 de Droit de l'emploi et des relations sociales :

Monsieur Petit informe que le M2 de Droit de l'emploi et des relations sociales ne change pas. La maquette de M1 est mise à jour pour l'harmoniser avec le tronc commun. Il souligne l'absence de mémoire dans le parcours. Cependant, des ateliers d'écriture sont introduits afin de donner des clés aux étudiants du parcours pour la rédaction des actes, des conclusions, des notes de synthèses, ceux qui envisagent de travailler en entreprise ou cabinet d'avocat mais également ceux qui envisagent de passer des concours ou les épreuves de l'examen d'entrée à la profession d'avocat.

- Le parcours de droit social comparé :

Monsieur Porta souligne que le parcours de droit social comparé est adossé à l'ancien parcours de droit du travail et de la protection sociale avec des cours mutualisés. La modification consiste à adapter la maquette à la nouvelle maquette des parcours fusionnés avec deux modifications significatives :

- Le cours de droit social international passe au premier semestre. Les étudiants de ce parcours sont en mobilité au deuxième semestre,
- L'accès aux langues vivantes allemand et espagnol en plus de l'anglais ainsi qu'un alignement aussi sur le suivi des masters un mémoire en deux ans.

Monsieur le Doyen souligne l'effort de cohérence pédagogique et rappelle que la maquette entre en vigueur de l'année universitaire 2024-2025. Il fait remarquer que la mention de droit social est la première à proposer une fusion de parcours.

La maquette de M1 et M2 Enjeux des techniques du droit social reçoivent un avis favorable à l'unanimité sous réserve de la modification du barème l'UE 2.4.3 et 2.4.4.

La maquette de M1 et M2 Droit social comparé reçoivent un avis favorable à l'unanimité sous réserve de modification des erreurs matérielles.

La maquette de M1 Droit de l'emploi et des relations sociales reçoit un avis favorable à l'unanimité.

d) DPEI

Monsieur Valiergue informe que la seule modification de la maquette du M2 DPEI vise l'harmonisation de la comptabilisation des heures des langues vivantes passant d'heures TD à heures CM.

La modification de la maquette de master 2 DPEI reçoit un avis favorable à l'unanimité

e) CPES

Madame Baron informe que le Cycle Pluridisciplinaire d'Etudes Supérieur (CPES) associe une université avec un lycée. L'objectif est la formation pluridisciplinaire des étudiants avec des parcours personnalisés afin favoriser l'égalité des chances. Elle souligne que la première promotion en sciences et sociétés a ouvert cette année La maquette de la troisième année de la licence CPES (en construction) et celle de la deuxième année ont été étudiées en concertation avec les responsables des mentions des masters répondant aux critères les plus adaptés aux étudiants sortants des CPES : droit public, histoire du droit, culture juridique, science politique et droit de la santé. La maquette du CPES comporte des UE socle, de personnalisation et d'ouverture. Les UE socle créés mêlent cours magistraux et TD. Les unités de personnalisation seront également ouvertes à d'autres étudiants ou gestionnaires qui souhaitent suivre notamment une UE de culture et mondialisation.

Monsieur le Doyen rappelle que la création des cours et l'organisation de l'emploi du temps ne sont pas supportées par la composante.

La maquette de la deuxième année du CPES reçoit un avis favorable à l'unanimité.

4. Critères d'attribution des subventions

Monsieur le Doyen propose une feuille de route, issue des discussions au sein du groupe de travail, qui permettra au conseil de faculté de traiter toutes les demandes de subvention qui lui seront soumises à partir de la rentrée 2023-2024. Il en profite pour remercier les participants à ce groupe de travail.

Les objectifs poursuivis par cette feuille de route sont définis dans un cadre général précisant les critères d'attributions et la procédure d'instruction des demandes de subvention. Les critères sont indicatifs. Il ajoute que le cadre général devra faire l'objet de publicité suffisante à destination de tous les acteurs de la faculté.

Les demandes peuvent être de deux types, selon qu'elles s'appuient sur la ligne budgétaire des masters sur demande d'autorisation du responsable du master ou sur la ligne budgétaire de fonctionnement général de la faculté.

Il précise qu'il y a des demandes non soumises à l'approbation du conseil notamment celles inscrites dans les conventions de partenariat approuvés préalablement par le conseil de faculté.

Elles peuvent être exceptionnelles ou récurrentes et provenir des associations étudiantes de master, des associations hors master, des doctorants ou des enseignants.

Les critères que le groupe de travail a définis sont au nombre de trois :

- Ceux relatifs à la source de la demande,
- Ceux relatif à l'objet de la demande,
- Ceux relatif au montant de la demande.

Il souligne l'importance d'éviter le cumul de demandes sur le même projet et au cours de l'année. Il convient également de prendre en compte les budgets des masters en apprentissage et de s'assurer que les demandes de subvention soient en lien avec l'apprentissage. Il souligne également que le montant maximal accordé par la faculté ne peut être supérieur au montant accordé par l'unité de recherche pour ce qui concerne les colloques, il ne peut dépasser plus de 30% du budget avec un montant maximal de 500 €.

Toutes les demandes de subvention doivent faire l'objet d'un dossier à déposer trois semaines avant la date de la séance du conseil. Le dossier doit comporter une demande précise et argumentée accompagnée d'un budget précis et exhaustif.

Le dossier de demande des associations étudiantes doit être celui qui a été transmis au BVE (FSDEI) et pour les demandes exceptionnelles dépassant le montant de 500 € le porteur du projet doit faire une présentation devant les membres du conseil.

Monsieur Valiergue rappelle que le groupe de travail a essayé de développer des critères pouvant aider le conseil à décider.

La feuille de route relative à l'd'attribution de subventions est votée à l'unanimité.

- Demande de subvention des doctorants

Monsieur le Doyen informe que la demande de subvention est faite dans le cadre de l'organisation de deux journées d'études consacrées au « naturel dans la pensée moderne et contemporaine » prévues les 4 et 5 décembre à Bordeaux. Les journées réuniront de nombreux intervenants des universités françaises et étrangères (Italie, Suisse). Elles seront introduites par les conférences inaugurales de Marie-Luce Demonet, Professeure émérite à l'université de Tours, et de Dario Mantovani, Professeur au Collège de France.

La subvention sera utilisée afin de valoriser les interventions. En effet, une publication est prévue dans la Revue d'histoire des facultés de droit et de la culture juridique. Pour financer les journées d'études, les doctorants sollicitent de la faculté une subvention à hauteur de 500 €.

Monsieur le Doyen souligne l'absence de lien de cette demande avec la formation. Le budget laisse apparaître un financement à la publication.

Le conseil de faculté donne un avis défavorable à la demande de subvention.

- Demande du CRDEI

Monsieur le Doyen informe que le CDE de Bordeaux propose de réaliser une exposition photos sur les « 60 ans des CDE » dans les couloirs de l'université afin de toucher un public large. Le CRDEI (CDE) réalisera avec l'aide de la chargée de communication du département DETS les affiches pour les transmettre à un autre CDE. Les étudiants des M2 Etudes juridiques européennes et Expertise en affaires européennes sont sollicités pour la création des supports de communication et la diffusion auprès des étudiants.

Sur Bordeaux, l'exposition aura lieu lors des « Erasmus Days » (candidature déposée) et le service communication pourra intervenir pour la promotion et l'intégration dans un process de diffusion du savoir. Le CDE n'ayant pas de ressources propres, pour que l'exposition puisse se tenir dans les meilleures conditions, le CRDEI demande à la faculté de Droit et de science politique une subvention de 1000€.

Le conseil de faculté donne un avis favorable pour le versement d'une subvention de 500 € au CRDEI.

5. Questions diverses

Monsieur le Doyen présente le calendrier des séances du conseil 2023-2024

Monsieur Tournaux rappelle le taux de remplissage des masters y compris des parcours qui n'avaient pas des difficultés à recruter. Il se demande si une deuxième session est prévue afin recruter d'autres étudiants ayant validé leur licence au rattrapage et s'il y a des candidats de la première sélection toujours en attente d'inscription ou ayant fait un recours gracieux.

Monsieur le Doyen informe qu'il n'a pas encore d'informations sur les recours en cours. La question du taux de remplissage des masters sera traitée en conseil du collège. Il informe qu'en conférence des doyens, le représentant du ministère a fait savoir que la hiérarchisation des vœux est uniquement une revendication des juristes.

Monsieur Valiergue informe avoir demandé une liste des masters incomplets. Il répond qu'il y a une seconde phase, la GDD (gestion des désistement). Tous les étudiants sont en liste d'attente jusqu'au 21 juillet et devront hiérarchiser leurs vœux avant d'être redirigés vers les mentions correspondantes dans lesquelles ils ont candidaté. Pour le moment il n'y a pas d'autres informations relatives à la suite du processus et sur les recours il est prévu de donner une réponse favorable, sans tarder à certains recours.

Il ajoute que les admissions hors plateforme ne sont pas comptabilisées dans la COL et s'il y a une phase supplémentaire de récupération des étudiants, potentiellement imposée par le rectorat, les masters déjà complets seraient surchargés. Il souligne qu'au niveau national il existe 22 000 places en master pour 19 000 candidats.

Madame Baron informe que certains étudiants de L3 acceptés dans les masters sont au rattrapage. Aussi, elle souligne la disparité des taux de réussite. En conseil pédagogique la question devra être posée.

Monsieur Tournaux fait remarquer que la date de délibération prévue dans le calendrier de l'UB est trop tardive.

Monsieur le Doyen rappelle les contraintes du calendrier, la difficulté à placer les 10 semaines de TD, le respect de la semaine des étudiants, le temps de surveillance des étudiants pendant les examens et les délibérations tardives.

Monsieur le Doyen clôture la séance du conseil à 17h33.